

**Avis d'enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune d'Esparron-de-Verdon**

**- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet d'acquisition d'immeubles en vue de l'aménagement de sécurité du chemin de l'Hubac des Deffends et son élargissement partiel**

**- Enquête parcellaire**

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-306-001 du 2 novembre 2022, sur le territoire de la commune d'Esparron-de-Verdon, à des enquêtes publiques conjointes préalables à l'aménagement de sécurité du chemin de l'Hubac des Deffends, à l'aménagement d'aires de retournement, à l'élargissement partiel de la voie, à la mise en place de dispositifs de lutte contre les incendies.

Seront ainsi organisées pendant 17 jours consécutifs, du 21 novembre 2022 à 9 h au 7 décembre 2022 à 12 h :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- une enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, seront déposés à la mairie d'Esparron de Verdon pendant la durée de l'enquête, afin que chacun :

- puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie, soit :

- les lundis, mercredis et vendredis matin de 9 h à 12 h ;
- les mardis et jeudis après-midi de 14 h à 17 h ;

- et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie d'Esparron de Verdon, ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : [pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) en précisant dans l'intitulé le lieu et l'objet de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans la rubrique [publications/enquêtes publiques/commune d'Esparron de Verdon](https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/commune-d-esparron-de-verdon).

Madame Françoise BROILLIARD, architecte retraitée, est désignée comme commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes publiques précitées. Elle recevra en personne, les observations du public à la mairie d'Esparron de Verdon le 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h, le 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h et le 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Pendant l'enquête publique les observations pourront lui être adressées par voie postale à la mairie d'Esparron de Verdon, le Village, 04800 Esparron de Verdon.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Esparron de Verdon ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne-les-Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.